



Hacèlement sur personne handicapé

Par James94

Je voulais savoir quelles seraient les peines et leur nature criminelle ou pénal dans le cas d'un groupe de personnes organisé harcelant et qui entre autre saccageraient la vie sentimentale d'une personne handicapé psychiquement. Ce type de comportement auraient pur résultat l'aggravement et l'isolement de la personne handicapé. Des cas d'hospitalisation de plus de un mois, voir deux ont eu lieu.

Merci beaucoup de votre réponse.

Par TUT03

Bonjour

le notion "de saccage de la vie sentimentale" n'est pas une infraction pénale pour déposer une plainte, il faut une infraction (un fait) reconnue par le code pénal , des preuves et un préjudice

qu'entendez vous pas "saccage de la vie sentimentale" ?

les chagrins d'amour, les amours non partagés, les séparations amoureuses, affectives au sens des émotions et des sentiments etc... ne sont pas des faits qui relèvent de la justice

vos difficultés relèvent plutôt du soin et de l'accompagnement psychologique

faites en sorte de ne plus avoir de contact avec ces personnes

en revanche si elles ont commis des faits relevant du harcèlement au sens juridique du terme
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165282/

, que vous avez des preuves, elles peuvent être poursuivies

Par James94

Dans "saccage de la vie sentimentale", il y a une grande part de suspicion, et pour le moment, une absence de preuves. Dans ma vie sentimentale, trois cas se présentent. Une où la femme a un comportement louche. Elle se fâche au sujet de futilités, semble bouder lorsque je me mets à participer à des mouvements sociaux, ou que je mette tel ou tels pins. Il peut y avoir une grande différence d'âge et je fini par ne pas avoir confiance en elle. C'est comme si elles voulaient me faire du chantage affectif et contrôler mes actions. Le fait de soupçonner ce genre d'actions crée un réel découragement, ce dont je n'ai pas du tout besoin et produit un replis sur moi. Dans l'autre catégorie, ce sont des femmes qui m'inspirent confiance, ce sont des gens qui ont l'air très bien, mais il semble y avoir une interférence extérieure. L'une d'elles m'avait dit suite à un premier comportement de froideur, qu'elle avait fais une crise d'angoisse. A ce qui semble être le deuxième, je ne l'ai plus revue pendant 6 mois. Puis il y a une troisième catégorie avec des femmes, qui seraient-elles même victime de tels agissements. Des femmes qui au moment ou je les fréquentaient, se plaignaient de menaces. Je ne réussis plus du tout à discuter avec elles. Alors bien sur je n'ai pas de preuves, et il faudrait que je me mette à en chercher. Je voulais juste savoir quels sanctions risquaient ces personnes, sachant que je suis handicapé psychique et que je peux sans problème obtenir un certificat médical montrant que ce genre d'agissement ont un réel impact négatif sur ma santé.